

COMMUNE de MOIGNY-SUR-ÉCOLE  
ESSONNE - 91490  
59 Grand-Rue



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 02/09/2016**

**Séance du Mercredi 21 septembre 2016**

L'an deux mil seize, le vingt et un septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, légalement convoqué le seize septembre, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Pascal SIMONNOT, Maire.

Etaient présents : Pascal Simonnot ; Nathalie Arrigoni ; Jérôme Ménard ; Estrela Dezert ; Yannick Foucher ; Ghislaine Argentin ; Bernard Lachenait ; Marc Boscher ; Véronique Rovella ; Régis Bilger ; Danièle Mathiez ; Xavier Dessenne ; D. Badlou .

Absentes excusées : Géraldine Allain donne pouvoir à Nathalie Arrigoni ; Patrick Jauneau donne pouvoir à Delphine Badlou.

Le quorum est atteint.

Mme Delphine Badlou est élue secrétaire de séance.

**ZÉRO PHYTOSANITAIRES**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

**Considérant** les critères de subventionnement du Parc Naturel Régional du Gâtinais français, (91490 Milly-la-Forêt),

**Considérant** la nécessité de supprimer les produits phytosanitaires sur les espaces publics, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

**Après en avoir délibéré, à la majorité des voix :**

**Votes**

Conseillers présents ..... 13

Conseillers représentés ..... 2

Ayant voté pour ..... 11

Ayant voté contre ..... 2 (B. Lachenait ; Y. Foucher)

S'étant abstenu ..... 2 (D. Badlou ; X. Dessenne)

**DÉCIDE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 :**

- de s'engager dans la démarche de suppression de l'utilisation de produits phytosanitaires.

- de mettre en place un plan d'actions visant cet objectif notamment une sensibilisation des agents communaux, des habitants de la commune et des partenaires extérieurs.

**AUTORISE** le Maire (ou son représentant) à viser et à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus et ont signé tous les membres présents.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère Pour extrait conforme  
exécutoire du présent acte  
publié le Le Maire  
transmis en préfecture le  
Publication ou notification Pascal SIMONNOT

22 SEP. 2016

